



Séparation avec un enfant, comment figer la situation ?

Par **regg**, le **06/05/2013** à **22:42**

Bonjour, je suis en ce moment en séparation de la mère de ma fille (que j'ai reconnu et qui porte mon nom), en union libre, pas de contraintes matérielle et pour le moment c'est une séparation d'un commun accord sans bataille, sans pension alimentaire, à l'amiable en somme.
Ma situation professionnelle est que je suis en 3/8, cad pour faire simple, une semaine 5/13h, la suivante 13/21h puis 21/5h et ce, week end et fériés compris, ce qui m'empêche de faire une garde alternée d'une semaine sur deux par exemple, mais ça ne changera pas finalement de ce que nous vivions ensemble.
Ma crainte, est qu'un jour ou l'autre, professionnellement ou pour une raison personnelle, que la mère de ma fille, décide de partir dans une autre région ou mutation pro. et m'éloigne de ma fille de 2 ans et demi.
Nous ne voulions pas passer par le juridique mais plus ça va, plus je me dis que je devrais figer notre situation de proximité tel quelle est actuellement.
Pour être clair, l'empêcher juridiquement de partir loin avec ma fille si l'envie lui vient !
Merci de votre réponse.
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **07/05/2013** à **02:48**

Bonjour, vous ne pouvez pas empêcher la mère de votre fille de déménager, juridiquement ou non. Par contre, vous ne devriez pas rester sans cadre juridique, il vous faut saisir le jaf pour fixer l'ensemble des modalités de garde ou trouver un accord amiable écrit que vous ferez entériner par le juge, sinon la mère peut refuser de vous laisser voir l'enfant, cordialement

Par **regg**, le **07/05/2013** à **11:48**

Bonjour et merci de votre réponse rapide, rien ne pourra l'empêcher de partir à l'autre bout du pays sans mon accord ?! et comment pourrait-elle m'empêcher de voir ma fille tant que je ne tourne pas psychopathe ? je n'ai plus de droits sur ma fille parce qu'on est séparés ? j'espère mal comprendre !

Dans tous les cas il faut que je saisisse le JAF donc, comment commence la procédure ? il y a des frais à prévoir ?

J'ai peur que la guerre commence lorsque je parlerais de tout ça à mon ex...Merci encore.